

LA VAE A INTUIT.PRO

Qu'est-ce que la VAE ?

La VAE permet à toute personne de demander, sous certaines conditions, la validation des acquis de son expérience pour justifier de tout ou partie d'un diplôme ou titre délivré au nom de l'État, ou plus généralement, inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

La VAE est une voie d'obtention à part entière d'un diplôme au même titre que l'accès par la formation initiale ou la formation continue. De ce fait, un diplôme et un titre certifié ne sont plus seulement la sanction d'un parcours de formation mais deviennent également celle d'un parcours professionnel et personnel.

Les conditions à remplir pour la VAE à intuit.pro :

Le candidat ou la candidate à la VAE doit avoir et justifier l'équivalent ou plus de quatre années d'expérience professionnelle à temps plein en rapport direct avec le titre : « **Directeur(trice) artistique en communication visuelle et design numérique** » inscrit au RNCP, Titre certifié niveau I. Code NSF 322n, publication au journal officiel du 3 juillet 2014.

Les 4 étapes de votre VAE :

1. Prise de contact et rendez-vous.

Si vous souhaitez débiter une démarche de VAE. Contactez-nous pour obtenir toutes les informations. Ensuite, nous vous recevons sur rendez-vous pour faire un point sur votre projet de VAE (conseils et critères d'évaluation de la recevabilité). Cet entretien peut également se faire par téléphone. A l'issue de cet échange, nous vous transmettrons les documents et devis nécessaires à votre démarche de VAE.

Informations VAE

Eric Monsinjon : 01 43 57 07 75

2. Dépôt du livret 1 : dossier de recevabilité.

Avant de débiter votre demande de VAE. Assurez-vous que vous pouvez justifier d'au moins quatre années d'expérience dans le domaine de la direction artistique en communication visuelle et design graphique. Si c'est le cas, nous vous invitons à remplir le livret 1 et à déposer votre demande de VAE.

Votre demande sera jugée recevable par le jury si vous pouvez justifier que le total des durées cumulées de toutes vos expériences (activités salariées, non salariées ou bénévoles) est égal ou supérieur à quatre années de travail à temps plein. Les quatre années à temps plein donnent un total de **7280 heures**.

Dépôt du dossier par correspondance ou sur place **avant le 21 juin 2017** :

intuit.pro
Service VAE
90 rue de Javel
75015 Paris

Tarif : **100 € T.T.C**

(Veuillez joindre un chèque à l'ordre de EIL).

Par la suite, vous recevrez par un courrier indiquant la décision du jury.

3. Dépôt du livret 2 : dossier de Validation des Acquis de l'Expérience

Si le dossier de recevabilité est validé, vous pourrez constituer et déposer votre livret 2.

Dans le livret 2, vous devez décrire les tâches et les activités que vous avez accomplies au cours de votre expérience professionnelle, et exposer vos connaissances, aptitudes et compétences acquises et leur adéquation avec le référentiel du diplôme visé.

Dépôt du dossier (par correspondance) ou sur place **avant le 21 septembre 2017** :

Formation intuit.pro

Service VAE

90 rue de Javel

75015 Paris

Tarifs :

•**590 €** : prise en charge individuelle. (Veuillez joindre un chèque à l'ordre de EIL).

•**980 €** pour un financement par l'employeur, le Pole Emploi ou le CPF.

4. Entretien avec le jury VAE (durée : 1h) : oral et décision

Le jury - composé d'enseignants du diplôme visé et de professionnels - évalue votre expérience à partir du livret 2 et d'un entretien. Le jury peut décider de vous attribuer ou non la totalité ou une partie seulement du diplôme. En cas de validation partielle, le jury précise les connaissances, aptitudes et compétences à acquérir et devant faire l'objet d'une formation ou d'une expérience professionnelle complémentaires. Vous disposerez alors de cinq années pour vous représenter.

Informations VAE

Eric Monsinjon : 01 43 57 07 75